



Duminiu Publicu / Domaine Public

Le 15 septembre 2025

ARRETE TEMPORAIRE N°391/2025**PORTANT AUTORISATION D'ORGANISATION D'UNE ANIMATION MUSICALE**

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2212-2,
Vu le Code de la sécurité intérieure, notamment son article L333-1,
Vu les articles 131-13 et R623-2 du Code pénal,
Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L571-1 et suivants,
Vu le Code de la santé publique, notamment ses articles R1334-30 et suivants, R1336-6 et suivants et R1337-6 et suivants,
Vu l'arrêté municipal n° 079/2023, du 22 juin 2023,

Considérant la demande présentée par L'association FALEP ligue des enseignants de Corse, à Ajaccio, représenté par Monsieur Jean-Michel SIMON, concernant l'organisation d'une animation musicale au Puntettu sur la place des mulets, dans le cadre de la manifestation « fête du Puntettu »,

ARRETE

Article 1 : Par dérogation aux prescriptions générales de l'arrêté municipal n° 079/2023 du 22 juin 2023, et conformément à celle de son article trois, Monsieur Jean-Michel SIMON est autorisé à organiser une animation musicale sur la place des mulets.

Article 2 : Cette autorisation prend effet le **samedi 4 octobre 2025 de 11h à 23h**.

Article 3 : Le niveau sonore autorisé est limité à 70 Db mesuré à 10 m de la source de diffusion de la musique.

Article 4 : Le pétitionnaire affichera le présent arrêté sur le site de la manifestation.

Article 5 : Monsieur le Directeur général de services de la ville de Bastia, Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique, Madame la Directrice de la Police Municipale de Bastia sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.



Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif de Bastia peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr